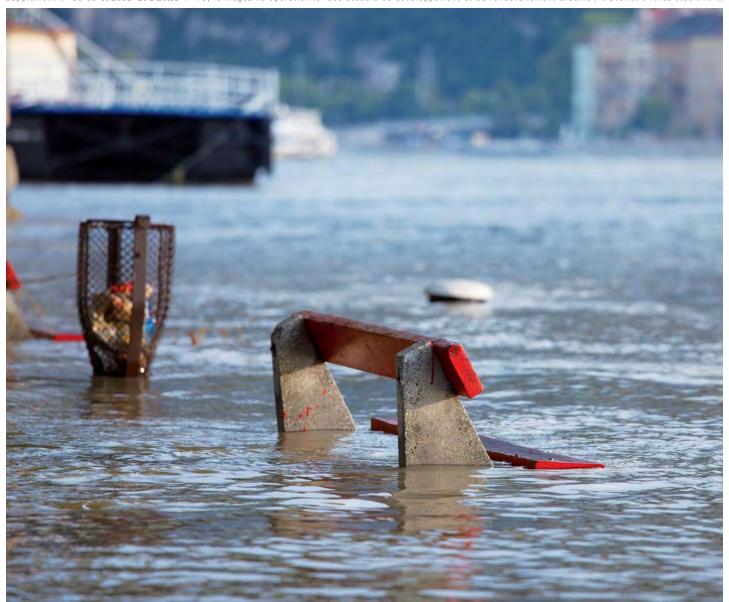
traits d'agences d'urbanisme

Supplément n° 25 de traits urbains n° 73, le magazine opérationnel des acteurs du développement et du renouvellement urbains (ne peut être vendu séparément)



Hiver 2015

Dossier Habiter l'eau





Yves Gendron : homme de projet urbain Laure-Agnès Caradec : profession urbaniste

ÉDITORIAL

HABITER L'EAU



Anticipation et culture partagée du risque, résilience et innovation dans l'aménagement, tels sont les mots-clefs de ce numéro de *Traits d'agences*, consacré au risque d'inondation.

La seule réponse règlementaire trouve ses limites : poussée à l'extrême, elle supposerait par exemple que la ville de Nîmes soit entièrement inconstructible... Il faut donc trouver d'autres voies et fluidifier les approches du risque.

L'anticipation, le partage de l'information et d'une culture sociale du risque, pour faire face collectivement et avec efficacité aux situations extrêmes, sont des facteurs-clefs; en témoignent la culture japonaise par rapport au risque sismique ou les pistes de pédagogie entre acteurs développées dans ce numéro.

Adapter et innover dans les manières de faire de l'aménagement est un autre aspect de la réponse pour faire face au risque, qu'il s'agisse de limiter l'artificialisation des sols ou d'adapter les constructions à leur milieu. Certaines des plus belles réalisations urbaines se sont réalisées en sublimant le risque : Venise, Amsterdam...

Le changement climatique va accentuer cette exposition au risque pour des milliers d'humains. À nous de plaider pour que les engagements qui seront pris à Paris lors de la COP 21* soient à la hauteur des enjeux. Mais à nous également d'apprendre à apprivoiser le risque, à nous d'innover pour assurer la résilience des territoires.

Jean Rottner, Président de la FNAU, Maire de Mulhouse

traits d'agences

Hiver 2015 - Numéro 25

Brèves d'agences Qui sont les Marseillais? IAU: #baignadeinterdite	3-6
Rennes Carrefour des Observatoires : la métropolisation rennaise	
35e Rencontre nationale des agences d'urbanisme Convention AFD/FNAU	4
Abécédaire de la future métropole du Grand Paris Urbislemag.fr	
Publications	5
Mouvements dans les agences	6
DOSSIER Habiter l'eau	7
[CEPRI] La politique de gestion des inondations : une révolution en cours ?	8
[OBRAS] Nouveau champ d'expansion du projet urbain. Premiers enseignements de l'atelier « territoires en muta soumis aux risques »	ation
[AGAM] Aménager « les pieds dans l'eau »:	
une opportunité pour Marseille? [AGAPE] Les rivières au service de la qualité urbaine	10
en Lorraine Nord? [AUAO] Résilience des formes urbaines	11
en zone inondable à Orléans [A'u Nîmes-ALES] Vivre l'eau à Nîmes, une ville	12
sans véritable fleuve et sans littoral	13
[AUDAB] Développer une relation durable « Eau-Territoire » à Besançon	14
[AGENCE D'URBANISME D'ANGERS] Le Laboratoire ligérien: l'exploration des figures ordinaires et extraordinaires	
du Val de Loire [AGUR] La gestion des eaux face aux enjeux climatiques:	15
un enjeu fort pour le territoire dunkerquois	16
du risque inondation en Île-de-France	17
[AUDAP] Pour une meilleure prise en compte de l'eau à toutes les échelles	18
[OISE-LA-VALLÉE] Du global au local: tous ensemble pour la Vallée de l'Oise!	19
[A'URBA] Le projet urbain de Bordeaux est-il soluble dans l'eau?	20
[LABORATOIRES CITERES] Faut-il désirer	20
un « Hambourg-sur-Loire »? Le projet urbain en zone inondable en Europe du Nord	21
PORTRAITS	22
■ Yves Gendron	

traits d'agences, actualité des agences d'urbanisme, supplément au n° 73 de Traits urbains, le magazine opérationnel des acteurs du développement et du renouvellement urbains (ne peut être vendu séparément). • Editeur : Innovapresse & Communication - 18 rue Mozart - 92110 Clichy - Tél. : 01 48 24 08 97 - Fax : 01 42 47 00 76 - www.urbapress.fr - RCS Paris B 329255 566 - ISSN : 1776-9604 - Commission paritaire : 0218 T 87608 • Directeur de la publication : Christian Coustal • Traits d'agences est réalisé en partenariat avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme : 22 rue Joubert, 75009 Paris - Tél. 33 (0) 1 45 49 32 50 - www.fnau.org • Comité éditorial : Jérôme Baratier, Brigitte Bariol, Florence Gall-Sorrentino, Marianne Malez, Marie-Christine Vatov • Ont participé à ce numéro : William Allaire, Blanca Elena Benavides (AudaB), Stéphanie Bidault (CEPRI), Frédéric Bonnet (OBRAS), Elisabeth Bordes-Pagès (IAU Îdf), Magali Chaptal (AU Nimes-Alès), Xavier Chelkowski (Agur), Isabelle Collet (Agam), Vanessa Delevoye (Agur), Sophiane Demarcq (Agur), Ludovic Faytre (IAU Îdf), Géraldine Desbetes (ADULM), Antonia Garcia-Lancesseur (Audap), Mathilde Gralepois (Laboratoire CITERES), Nathalie Laborde-Milaa (Audiar), Philippine Lavoillotte (FNAU), Michel Ledoue (AUAO), Elodie Maury (A'urba), Franck Mérelle (Agur), Agathe Miton (Agam), Christophe Molin (Audrso), Teodora Nikolova (IAU Îdf), Patricia Pelloux (Apur), Anne Petermann (Aduam), Pascale Poupinot (OLV), Manuel Pruvost-Bouvattier (IAU Îdf), Isabelle Querlier (Apur), Emmanuelle Quiniou (Aura), Christian Robischon, Julien Schmitz (Agape), Vincent Schoenmakers (A'urba), Marie Thil (Agape), Catherine Trebaol (AUAO), Pierre Tridon (Aurr) • Directeur artistique : Alain Martin • Maquette : Emmanuelle Boulmier • Abonnement annuel à Traits Urbains : 99 € TTC (7 numéros) - 15 € le numéro, 25 € le hors série - TVA : 2,1% - renseignements et abonnement @innovapresse.com • Imprimeur : Corlet Imprimeur (14) • Dépôt légal : à parution. Image de couverture : © Gudellaphoto - F



Qui sont les Marseillais?

Pour la première fois, une étude s'appuie sur des statistiques officielles pour répondre, au travers du filtre de l'origine, à la question "Qui sont les Marseillais"? Le sujet est complexe; la population marseillaise se reconnaît à travers des symboles d'identification qui rendent commune l'appartenance à la ville quelles que soient les origines. Peuplée par strates, la ville présente un profil sociodémographique particulier. Deux approches sont développées par l'Agam à partir d'une base spécifique de l'INSEE. En premier lieu, les Marseillais sont répartis à partir de trois variables: lieu de naissance, nationalité et mobilité récente. Cela permet d'établir quatre grands profils. Par ailleurs, l'analyse propose un focus sur les communautés

étrangères qui constituent un « melting pot » spécifique par rapport à d'autres capitales régionales. Au-delà de cet apport scientifique, l'Agam a souhaité s'associer au musée d'histoire de Marseille pour enrichir cette matière d'un regard historique et la confronter à des témoignages de Marseillais. Ainsi, en partenariat avec le musée, deux tables rondes ont été organisées le mardi 27 janvier. La première, intitulée "Comment s'est constituée la société marseillaise?", a détaillé les résultats de l'étude de l'Agam, enrichie du regard de Pierre Echinard, historien, et la deuxième, intitulée "Comment les Marseillais vivent leurs identités?", a fait la part belle aux témoignages d'habitants et à des regards de grands témoins. ■

CARREFOUR DES OBSERVATOIRES: LA MÉTROPOLISATION RENNAISE

Le Carrefour des observatoires est un lieu de débat annuel proposé aux élus de la région rennaise sur la base des travaux menés par les 14 observatoires de l'agence. Le processus de métropolisation en cours à Rennes, à l'ordre du jour de la séance du 3 décembre 2014, a permis d'ouvrir le dialogue sur les logiques à l'œuvre sur les plans économique, social et spatial comme sur les questionnements qu'elles génèrent. Ce passage d'un monde relativement fermé à un monde ouvert bouscule les piliers traditionnels de l'économie et interroge le modèle de développement rennais.

Les indices de la métropolisation sont là : accroissement des flux, internationalisation et recomposition des écosystèmes économiques connus comme l'agro-alimentaire, les télécommunications, l'automobile, ou moins connus comme la cyber-défense. Rennes dispose d'atouts pour accompagner et tirer vers le haut le développement du territoire dont la situation va changer dès 2017, avec la ligne à grande vitesse mettant Rennes à 1h27 de Paris, une deuxième ligne de métro, l'opération EuroRennes, la création d'un centre de congrès, en tout plus de 2,2 milliards d'euros d'investissement. Sur le plan social, le modèle de solidarité territoriale résiste à l'épreuve. C'est un point de vigilance que rappelle Daniel Béhar, le grand témoin invité à réagir aux propos des intervenants : « la métropolisation intègre et disloque à la fois les territoires et les hiérarchies spatiales ». Demain, Rennes sera Métropole mais devra aussi « faire métropole »! ■

IAU: #BAIGNADEINTERDITE

#baignadeinterdite est une application cartographique développée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, dont le nom est un clin d'œil à l'interdiction de se baigner dans certains cours d'eau. Alimentée par les données géographiques de l'IAU et de ses partenaires, elle a pour objectif de participer à la diffusion de la culture du risque inondation en Île-de-France, par un outil web convivial mélangeant cartographie et données statistiques.

Sur la carte interactive, la zone inondable est présentée avec ses différentes hauteurs d'eau et leur impact sur les équipements de transport, de santé et d'enseignement. En lien avec cette carte, la data visualisation, par des statistiques simples et imagées, permet à chacun de mieux mesurer l'ampleur des inondations sur le territoire communal : les hauteurs d'eau sont rapportées à une échelle limnimétrique (échelle de mesure hydrographique) sur fond de paysage urbain, les superficies communales inondables sont



illustrées avec des surfaces étalons et les populations résidentes impactées sont mesurées par des graphiques.

Mise au point dans le cadre du développement de l'open data en lle-de-France, #baignadeinterdite a pour ambition d'être un outil de sensibilisation tous publics. Elle est accessible sur ordinateur, comme sur tablette et smartphone, à l'adresse → http://carto.iau-idf.fr/webapps/cartoviz/

^{* 21}e conférence diplomatique sur le climat.

BRÈVES D'AGENCES • Hiver 2015 Hiver 2015 ■ PUBLICATIONS DES AGENCES



35° RENCONTRE NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

Les 17 et 18 novembre derniers, la FNAU a organisé la 35e Rencontre nationale des agences d'urbanisme autour du thème du "bien commun territorial", au CentQuatre à Paris. Deux jours d'ateliers, de visites et de plénière qui ont réuni plus de 650 personnes autour d'une réflexion commune pour des politiques innovantes. Le public composé de professionnels des agences, d'élus et de chercheurs, a enrichi les débats sur des thématiques diverses qui interrogent le territoire: énergie, habitat, patrimoine ou open data, entre autres. Ces deux jours d'échanges ont aussi été l'occasion pour la FNAU de renforcer ses partenariats, avec la signature de plusieurs conventions et du Protocole Etat-FNAU, co-signé par Sylvia Pinel et Jean Rottner. Outre la ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, Patrick Kanner, ministre de la Ville, et Myriam El Khomri, secrétaire d'Etat en charge de la Politique de la ville, sont intervenus pour rappeler les enjeux du bien commun et la manière dont les agences d'urbanisme peuvent s'en saisir, en partenariat avec l'Etat. Pour poursuivre ces réflexions, rendez-vous est donné en 2015, à Lyon pour la 36e Rencontre nationale des agences d'urbanisme. ■





ABÉCÉDAIRE DE LA FUTURE MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

L'APUR et l'IAU-ÎdF ont réalisé deux carnets de l'Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris, édités par la Mission de Préfiguration. Il s'agit de contributions au diagnostic préalable tel que prévu par la loi Maptam.

Le carnet 1, publié en septembre 2014, est une base documentaire inédite, qui réunit plus de 120 cartes et données détaillant la situation actuelle de ce territoire dans son rôle de métropole mondiale et innovante, le cadre de vie de ses habitants, la nécessaire solidarité et ses potentiels face aux défis environnementaux, autant de thèmes retenus par les élus de Paris Métropole.

Le carnet 2, publié fin janvier 2015, est consacré à la métropole articulée à toutes les échelles. Ce carnet présente en première partie l'articulation de la future métropole avec la grande couronne et le grand bassin parisien, et en deuxième partie le « futur » engagé au travers des actions menées dans les communes et territoires constituant ensemble la future métropole du Grand Paris. Ces projets, divers, innovants, ambitieux, sont la réalité de la métropole aujourd'hui et une contribution essentielle à la construction de l'identité métropolitaine et au futur projet métropolitain. ■

Table-ronde à l'occasion de la 35e Rencontre des agences d'urbanisme.

Convention AFD/FNAU

La 35e Rencontre des agences d'urbanisme (cf. ci-contre) a été l'occasion pour la FNAU de renforcer ses partenariats. Jean-Marc Gravellini, Directeur exécutif en charge des opérations à l'Agence Française de Développement et Jean Rottner, Président de la FNAU, ont signé une convention de deux ans au cours de l'atelier sur la métropole durable dans les agendas urbains international et européen. Plusieurs axes et thèmes de travail ont été identifiés : l'aménagement des espaces publics, les autoroutes urbaines, le patrimoine... de forts enjeux dans les pays du Sud, sur lesquels les agences d'urbanisme ont un réel savoir-faire.

Des séminaires d'échanges et des publications sont prévus sur le travail commun AFD/FNAU. Par ailleurs, cette convention de partenariat permet d'amorcer une réflexion sur un processus de création d'agences d'urbanisme à l'international. Un axe particulier sur l'Outremer a également été proposé. L'AFD et la FNAU s'engagent ainsi à un partenariat dans la durée visant à valoriser l'expertise des agences d'urbanisme à l'international.

Urbislemag.fr

Comment innover en matière d'éducation populaire en 2015?

C'est en réponse à cette question qu'un projet de magazine numérique et gratuit, piloté par l'agence d'urbanisme de Dunkerque, verra le jour le 1er mars. Au sommaire : des articles grand public relatant des expériences urbaines innovantes menées en France ou à l'étranger.

Urbislemag.fr offrira aussi une visibilité aux collectivités, agences d'urbanisme, experts, auteurs de blogs spécialisés (propositions de sujets d'articles, échange de contenus...).

Contact: v.delevoye@agur-dunkerque.org

■ Lille: Les lieux du savoir, le patrimoine universitaire de la métropole lilloise

grands pôles universitaires de France. La constitution de ce pôle a conduit à la création d'équipements divers et de grande qua-lité. Mais ce patrimoine est insuffisamment (re)connu et est soumis à de fortes contrainseignement supérieur et de la recherche. patrimoine au sein du tissu métropolitain et présente 50 bâtiments représentatifs, qui reflètent les grandes tendances des



et a urbamsme as <u>Lill</u>e Métropole et avec un groupe d'experts, bénéde la Caisse des

■ Lorraine Nord: La planification aujourd'hui Décryptage des enjeux

Cette publication décrypte la loi ALUR et les lois précédentes, qui visent à la simplification de l'organisation des documents d'urbanisme, même si la tâche des collectivités locales et des maîtres d'œuvre se complexifie. Pour accompagner les collectivités, l'agence dresse agissent dans le domaine de la planification, met l'accent sur le rôle des agences d'urbanisme, conforté par la loi ALUR, et éclaire les décideurs lorrain (86 documents d'urbanisme minimum, sur 124 communes, à mettre en conformité d'ici 2017 pour un investissement de 3,6 à 6,3 millions d'euros). Afin de répondre à ces enjeux, l'AGAPE s'engage et invite au passage à des PLU, qui permettraient notamment d'adapter l'échelle de la planification à celle des enjeux des territoires, d'améliorer le portage politique et de faire des économies (coût 2 à 3 fois inférieur infolbservatoire



à celui de l'ensemble des PLU communaux). ogations régulièrement

■ Rennes: Observatoire métropolitain de l'ESR, de l'innovation et de la vie étudiante

L'Observatoire métropolitain de l'enseigne ment supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, piloté par l'Audiar, vient de se doter d'un tableau de bord biennal, positionné par les acteurs locaux comme un véritable outil de suivi des objectifs stratégiques du Schéma adopté en 2013. Ce travail, inédit à l'échelon d'une métropole française, permet également d'apprécier le potentiel et la performance du pôle ESR de Rennes au niveau régional et national: 1er pôle d'enseignement supérieur et de recherche du Grand Ouest avec deux universités, 17 grandes écoles, six grands organismes de recherche, pour un total de 63 200 étudiants (8e rang national), 5 800 chercheurs 250 brevets



cheurs, 250 brevets déposés, ou 60 plate formes et grands équiche. ■

■ Bordeaux: Secrets d'une ville d'eau, Cahiers de la Métropole Bordelaise #6, novembre 2014

Tirant parti de sa situation de port de fond les contraintes en asséchant des marais. Ce dossier aborde la question de l'eau dans la ville dans ses différentes dimensions. Sociale et culturelle d'abord, comme participant de visible, elle est cependant indispensable d'un

ter contre les inondations pluviales...).
Les grands projets de la métropole méritent également d'être observés par le prisme de l'eau: l'avenir est envisagé millionnaire, recentré sur le fleuve, dans une enveloppe urbaine constante. Le partage des ressources en eau ou la



. les inondations fluvio-maritimes sont d'autres enjeux majeurs en matière de goupolitaine. 🗖

■ IAU/ORS: Territoires, incubateurs de santé?

La santé est un thème transversal qui irrigement et de l'urbanisme. Comment faire en sorte que le couple « santé-urbanisme » soit le plus vertueux possible? Comment penser la ville de demain pour qu'elle contribue non seulement au bien-être physique des habitants, mais également à leur bien-

Par le croisement des regards et des perspectives, ce numéro double des Cahiers, coproduit avec l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France, se propose de rendre compte



d'un langage commun permettant d'agir en faveur d'un urbanisme favorable à la santé. ■

■ Martinique : Regards croisés sur l'eau

Cette publication de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Martinique (ADUAM) synthétise les connaissances actuelles sur les problématiques liées à l'eau douce en Martinique et identifie les enjeux qui lui sont liés pour une meilleure gestion de cette ressource. Ce Regards croisés s'inscrit dans un contexte de complexité réglementaire accrue et dans la perspective de la création d'un syndicat unique de l'eau.

Après avoir dressé un état des lieux exhaustif de la ressource, la première partie de titude d'acteurs impliqués, de nombreux documents encadrant les pratiques et une prise en compte des enjeux à différentes échelles. Puis l'étude aborde le cycle de l'eau domestique martiniquais à travers la présentation d'exemples représentatifs parfois innovants. Enfin, la



parole est donnée aux acteurs de <u>la</u> estion de l'eau et différentes pistes sont explorées à partir d'exemples extrarégionaux qui peuvent être autant de nouvelles pistes à explorer.... ■

MOUVEMENTS DANS LES AGENCES ■ Hiver 2015



Christophe Molin à Saint-Omer

Christophe Molin a pris la direction de l'Agence d'urbanisme et de développement de la Région de Saint-Omer au mois de novembre 2014. Architecte DPLG, son expérience en Service départemental de l'architecture et du patrimoine puis en collectivité locale l'a conduit à aborder chaque projet de façon transversale avec une méthode de travail en quatre étapes: écouter, proposer, dialoguer et agir. A 35 ans, il prend la tête d'un collectif pluridisciplinaire avec la volonté de travailler au service des collectivités et des habitants et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. Dans un contexte d'évolution d'organisation territoriale et de restructuration économique:

- l'agence doit poursuivre son rôle de lieu d'échange pour le positionnement du « Pays de l'intérieur » comme espace de contact, entre une métropole et un littoral ;
- le projet de territoire à conduire doit s'appuyer sur l'identité et les ressources de cet espace géographique de villes moyennes au cœur d'un espace rural. ■



Franck Mérelle à Dunkerque

Spécialiste des questions d'urbanisme, d'aménagement et de développement des territoires, membre de la Promotion 2012 de l'Institut des Hautes Etudes de Développement et d'Aménagement des Territoires en Europe (IHEDATE), Franck Mérelle inscrit résolument son parcours professionnel dans les problématiques de transformation des territoires. Après avoir exercé une fonction de direction au sein d'une intercommunalité en Alsace, il a piloté pendant presque sept ans le développement stratégique d'un espace interrégional de 200 000 habitants reconnu officiellement en Comité interministériel d'aménagement du territoire dans le cadre de l'une des toutes premières démarches « réseaux de villes » en France. Directeur général de l'Agence d'urbanisme et de développement de la Région de Saint-Omer pendant plus de dix ans, il a véritablement transformé le « tour de table » et le positionnement stratégique de cet outil d'ingénierie partagé qui fêtera en décembre prochain ses 40 ans. Après une décennie consacrée à cette passionnante ambition, il s'engage désormais dans le processus de conception d'un nouveau projet stratégique pour l'Agence d'urbanisme et de développement de la Région Flandre Dunkerque.

Châlons et Reims, vers une création d'agence nouvelle

Dans un contexte de reconsidération en profondeur des territoires, les élus de Châlons-en-Champagne, Épernay et Reims ont souhaité une plus grande coopération, tout en prenant conscience de la nécessité de mutualiser les moyens et de coproduire les projets. Ainsi, les présidents des agences d'urbanisme concernées souhaitent adapter les outils d'ingénierie que sont les agences à ces nouveaux enjeux territoriaux. D'où la création d'une nouvelle entité, ayant vocation à intervenir sur l'espace « du triangle marnais »

L'objectif est d'optimiser les missions, autour d'ambitions fortes :

- s'appuyer sur les identités, l'histoire et la culture des territoires et des structures,
- affirmer les champs de compétences des agences, reconnus législativement et confirmés à l'article L.121.3 du Code de l'urbanisme.
- tirer profit des savoir-faire des agences en matière d'aménagement, de prospective et de cohérence



René Doucet et Cédric Chevalier.

entre les multiples échelles de territoires correspondant aux territoires de vie,

• conforter l'attachement à ceux qui font et feront l'agence: élus, partenaires, et en particulier le personnel qui sera régulièrement informé et participera activement à la création de la nouvelle entité,

• se positionner comme une agence d'urbanisme dynamique et incontournable au plan régional, voire national.

Pour les deux présidents, Cédric Chevalier et René Doucet, ce projet doit s'inscrire dans une dynamique de territoire et s'adapter à la démarche des collectivités locales. Ils entendent donc construire les fondements d'une nouvelle agence ouverte aux partenariats, et à Épernay en particulier, à travers une « fusion choisie » et collaborative. Le nouvel outil devra répondre à la fois aux demandes de proximité et aux exigences et ambitions de grands territoires. L'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés sera un véritable facteur de réussite. ■

Habiter l'eau



lors que le procès Xynthia vient tout juste de livrer son verdict, à l'heure où de nouveaux épisodes de crues extrêmement violents ont frappé le Sud de la France, le titre du dossier de cette 25° édition de *Traits d'agences* peut sonner comme une contradiction, voire une provocation. Et pourtant, ce titre est une invite à faire projet au cœur d'une tension, là où longtemps, la ville et ses cours d'eau ont entretenu alternativement un rapport de déni, de méfiance et d'inhibition.

Depuis deux décennies, la reconquête des rives et la promotion de nouveaux usages ne manquent pas d'exemples réussis. Peut-on aller plus loin dans la prise en compte de l'eau dans la ville, y compris dans les débordements dont le réchauffement climatique nous dit qu'ils seront plus violents et plus fréquents à l'avenir? Comment appréhendons-nous un urbanisme résilient dans lequel la crue, la crise ne sont pas niées mais intégrées aux formes et usages? Et si le risque était tout à la fois un puissant levier de renouvellement urbain, un vecteur d'inter-territorialité et de mobilisation d'un système d'acteurs inédit à des échelles qui ne le sont pas moins?

Les agences d'urbanisme se saisissent de ces questions et ouvrent leurs colonnes à d'autres experts. Ainsi, en introduction de ce dossier, le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation nous appelle à une révolution dans la prise en compte de la vulnérabilité des territoires.

Nombre de projets dont se sont saisis les agences d'urbanisme encouragent à considérer le risque comme une opportunité pour inventer de nouveaux modes d'aménager. C'est le cas quand il devient impérieux de restaurer le cycle de l'eau, comme à Marseille ou en Lorraine Nord. C'est également le cas quand expansion des crues et nature en ville sont intimement liés comme à Nîmes, ou lorsque Avignon interroge les usages au quotidien des espaces submersibles. Par ailleurs, la résilience de nos tissus urbains interroge immanquablement les formes urbaines, ainsi que nous le rappelle Orléans. Pour parachever ce panorama non exhaustif des opportunités qu'ouvre l'abandon d'un urbanisme « maître et possesseur de la nature », *Traits d'agences* accueille également le Grand Prix de l'urbanisme, Frédéric Bonnet, qui tire les premiers enseignements de l'atelier national du risque qu'il conduit notamment dans l'agglomération de Tours.

Si le mode de production urbaine doit se réinventer dans les espaces inondables, il ne saura le faire qu'en s'appuyant sur une **nouvelle culture commune**. Besançon témoigne ainsi de la nécessité d'engager un processus d'acculturation collective. L'expérience conduite par les agences ligériennes et relatée par Angers, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, relève de la même volonté de faire émerger des imaginaires communs tout en sensibilisant les futurs professionnels aux enjeux spécifiques de ces territoires submersibles. Dans le prolongement de ces démarches, l'Île-de-France nous invite à ce que cette culture commune transcende les échelles territoriales, quand Dunkerque nous dévoile son kit pédagogique.

Enfin, la vulnérabilité appelle à mobiliser un réseau d'acteurs nouveau. Les Pyrénées-Atlantiques nous exposent le partenariat fructueux avec l'Agence de l'eau Adour Garonne. Bordeaux témoigne des fragiles équilibres institutionnels à trouver, quand la vallée de l'Oise décrit les solidarités que la géographie ne manquera pas d'imposer aux institutions. Enfin, en nous proposant un détour par l'Europe du Nord, Mathilde Gralepois, maître de conférences en aménagement à l'université de Tours, appelle de ses vœux un débat large et ouvert sur la vulnérabilité de nos territoires.

Riche et varié, tel est le menu de ce dossier qui a pour seule ambition d'ouvrir le débat, puisque l'encre, comme l'eau, n'a pas fini de couler sur cette question.

Jérôme Baratier, Directeur de l'agence d'urbanisme de Tours

6 traits d'agences 25 hiver 2015



LA POLITIQUE DE GESTION DES INONDATIONS: UNE RÉVOLUTION EN COURS?

IPAR LE CEPRI. CENTRE EUROPÉEN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATIONI

La Directive européenne de 2007 invite les collectivités locales à construire un projet de territoire pour réduire et/ou gérer le risque inondation.



Projet du secteur des Papeteries à Rennes, réaménagement d'une friche industrielle en quartier mixte.

Les conséguences des inondations des trente dernières années en France, en Europe et dans le monde, amènent un constat sans appel : la gestion des inondations centrée sur la maîtrise de l'aléa à la source reste insuffisante si elle n'est pas accompagnée d'une adaptation du territoire, de son fonctionnement et de la culture de sa population exposée au risque. La Nouvelle-Orléans en 2005 en est une illustration frappante. À l'échelle européenne, les crues du Rhin, de l'Oder, de la Vistule et du Danube ont marqué les esprits dans les années 1990-2000, entraînant des dommages record de plus de 10 milliards d'euros. En France, des zones géographiques diverses ont été touchées: l'Aude (1999 et 2014), la Bretagne (2000 et 2013), la Somme (2001), le Gard (2002 et 2014), la Côte Atlantique (2010) et le Var (2010 et 2014) n'en sont que quelques exemples. C'est pour toutes ces raisons qu'une nouvelle Directive inondation en date du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, a vu le jour. La Commission européenne a tiré la sonnette d'alarme : les inondations sont des phénomènes naturels qui appartiennent au fonctionnement normal des écosystèmes et ne peuvent pas systématiquement être empêchées ou limitées. Ce ne sont pas les inondations elles-mêmes qui posent problème, mais les conséquences dommageables qu'elles produisent sur des territoires mal préparés à les supporter. Une crue centennale

est un événement moyen et les territoires devront faire face à plus grave dans les prochaines années.

Identifier le risque inondation

La mise en œuvre des premiers outils de cette Directive a permis de partager une première photographie de l'exposition au risque inondation du territoire français. Ainsi, un habitant sur 4 et un emploi sur 3 sont potentiellement exposés au risque inondation. À des degrés divers, environ 19 000 communes sont ainsi soumises à ce risque, premier risque naturel. Le coût des dégâts est estimé sur notre territoire de l'ordre de 400 millions d'euros par an au titre des dommages assurables, c'est-àdire relevant du dispositif catastrophe naturelle. Au total, en intégrant les dommages indirects, on atteint un montant, en movenne, de l'ordre de 650 à 800 millions d'euros par an, pour des événements fréquents. À titre de comparaison, une crue de la Seine du type de celle de 1910 a été estimée entre 3 et 30 milliards d'euros pour les seuls dommages directs (source: OCDE 2014).

Un projet de territoire à co-construire

Malgré toutes les dispositions pour « contenir les flots », les dommages liés aux inondations ne cessent de croître. Les villes, en totale interdépendance des réseaux de transport, de communication, d'énergie font la preuve, à chaque événement, d'une fragilité croissante et d'une plus grande vulnérabilité. Les mois qui viennent seront donc décisifs pour organiser les territoires autour d'un projet, et pour sensibiliser l'ensemble des acteurs à de nouvelles pratiques.

Les collectivités en charge de l'aménagement du territoire doivent s'approprier l'ensemble des leviers existants pour tendre vers la ville résiliente, ainsi que nous y invite la Commission européenne. Ainsi, toute opération de rénovation urbaine doit être saisie pour inscrire la réduction de la vulnérabilité comme une priorité incontournable et permettre d'adapter la ville pour la rendre plus robuste face à l'inondation.

Aux côtés des représentants des collectivités territoriales, les aménageurs vont devoir s'impliquer et investir dans cette nouvelle voie: développer des démarches innovantes et expérimentales telles que les mènent déjà un certain nombre de villes pour construire la ville de demain, capable de faire face au changement climatique annoncé.

Pour les y aider, les pouvoirs publics vont devoir bâtir les bases d'une stratégie nationale d'aménagement des territoires exposés aux risques et valoriser les démarches de planification urbaine stratégique réussies, permettant de construire les villes du futur en assurant à la fois la sécurité des populations, en réduisant le coût des dommages et en facilitant un « retour à la normale » dans les meilleurs délais.

NOUVEAU CHAMP D'EXPANSION DU PROJET URBAIN. PREMIERS ENSEIGNEMENTS DE L'ATELIER « TERRITOIRES EN MUTATION SOUMIS AUX RISQUES »

[PAR FRÉDÉRIC BONNET, OBRAS, GRAND PRIX DE L'URBANISME 2014]

Le Val de Tours est l'un des cinq sites de l'atelier national « territoires en mutation soumis aux risques ». Obras anime depuis janvier 2013 cet atelier autour d'une équipe pluridisciplinaire (Obras en mandataire, Alphaville, Mageo, RR&A, Franck Boutté Consultants et Burgeap), en « co-production » avec la DGALN et la DGPR, les élus, les services de l'Etat (DDT et DREAL) et l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours.

Le territoire du Val de Tours est principalement soumis au risque d'inondation de la Loire et du Cher, ainsi qu'à la présence d'un site Seveso. À une inondation conséquente mais plutôt lente et prévisible se combine un risque important de rupture des digues de la Loire.

L'atelier territorial propose une approche de projet transversale liant la réduction de la vulnérabilité aux autres questions d'aménagement, ceci à l'échelle de toute l'agglomération tourangelle. La première étape a permis de valider une stratégie d'ensemble et nous arrivons, un an après, à des propositions concrètes et à une modification substantielle du jeu d'acteurs aptes à les porter dans la durée.

Quels sont les principaux enseignements?

L'aléa ne s'arrête pas aux frontières administratives. Cela renforce la compréhension des complémentarités territoriales à grande échelle. La partie la mieux équipée de l'agglomération, la mieux desservie et la plus dense est la plus vulnérable. Rendre inconstructible cette partie historique et dévitaliser ces ressources serait contre-productif, entraînerait une consommation accrue de terre agricole, d'infrastructures et de carburant pour accueillir le développement sur le plateau. Plus économe et donc plus « durable », le rééquilibrage au profit du centre interroge la vision générale de l'agglomération et suggère des actions concrètes pour en réduire la vulnérabilité.

Cette solidarité territoriale s'exprime entre plateau et val inondable, mais aussi entre communes rurales et urbaines. Les villages de la presqu'île de la confluence du Cher et de la Loire (Berthenay et Saint-Genouph) renoncent ainsi, par choix, à une urbanisation traditionnelle en lotissements et ZAE pour valoriser leur territoire par l'agriculture et le tourisme de proximité. L'inondation leur permet d'affirmer cette « valeur » dans l'édifice général, au bénéfice de la vie métropolitaine. Cela implique des solidarités entre villages et villes plus denses. Ces complémentarités territoriales sont pionnières.

Associés, les services de l'Etat apportent une expertise (calcul, évaluation, conseil) plus profitable que le strict contrôle régalien. Cette logique de projet, interactive, améliore les rapports entre collectivités et Etat.

La réflexion profite de l'expérience concrète menée par la ville de Saint-Pierre des Corps depuis plus de quinze ans. Les opérations de logements réalisées prennent en compte le risque (rez-de-chaussée surélevés, pleine terre, passerelles, etc.). Ce laboratoire remarquable dans le contexte français profite à tous, c'est une belle illustration d'une méthode « bottom-up ».

L'approche transversale mêle plusieurs questions. Les évolutions en termes de mobilité ont un impact fort sur le projet résilient. L'intégration urbaine de l'A 10 - dont le tracé longe l'ancienne levée de terre du canal entre Loire et Cher - peut améliorer la perméabilité hydraulique entre Tours et Saint-Pierre, et lier ainsi ces deux communes naguère dos à dos. Enfin, cela permet d'alléger le trafic

sur les axes disposés sur les digues, entre ville et grand paysage ligérien.

Les ouvrages proposés ne sont plus simplement des objets techniques mais deviennent des projets urbains et paysagers, qui valorisent le cadre de vie. C'est le cas des levées de l'A 10, mais aussi des tertres sécurisant la ville, occasion de se développer face au grand paysage de la Loire (classé Unesco), par un grand parc habité longeant la rive. La surverse amont proposée sera aussi une nouvelle lisière, plus lisible, entre partie urbanisée et terres maraîchères du Val de Cher. L'amélioration des chenaux d'écoulement des crues correspond à un renforcement de la trame paysagère.

L'approche risque est une manière de rassembler les visions politiques, de lier des questions trop longtemps opposées, et de bonifier les ressources du Val. ■

À la confluence du Cher et de la Loire, dans la vallée, la figure de projet propose la valorisation d'une nouvelle trame verte et bleue. Elle découpe le territoire et laisse apparaître les lieux à enjeux de développement, situés au plus près des services et équipements urbains, mais tous soumis au risque d'inondation.



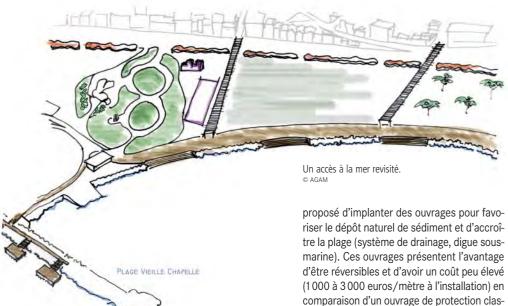




AMÉNAGER « LES PIEDS DANS L'EAU » : UNE OPPORTUNITÉ POUR MARSEILLE?

IPAR AGATHE MITON, CHARGÉE D'ÉTUDE ENVIRONNEMENT, AGAMI

La présence de l'eau est une caractéristique forte des territoires d'étude de l'Agam : vaste frange littorale, cours d'eau pérennes et intermittents, canal de Marseille... Atout pour l'attractivité et la qualité de vie, l'eau est aussi génératrice de risques majeurs qui tendent à s'accroître avec le changement climatique : crues brutales des cours d'eau, submersion marine, érosion rapide et lente des espaces littoraux. Ces phénomènes d'inondations peuvent également avoir des conséquences sanitaires importantes: épidémie, accidents de la route ou novades.



L'enjeu est aujourd'hui de dépasser l'approche classique de « mise sous cloche » des territoires à risques, pour la plupart habités et pratiqués, et d'en faire émerger une opportunité pour les aménager différemment, au plus près du contexte et dans la perspective des évolutions climatiques à venir. Plusieurs travaux récents de l'Agam ont permis d'apporter une dimension concrète à ce postulat.

Aménager l'espace balnéaire avec l'érosion

Dans le cadre de l'étude de modernisation du Parc balnéaire du Prado Sud de Marseille, confiée à l'Agam par la Ville en 2011, il s'agissait de réaffirmer la vocation balnéaire de cet espace de loisirs, aux portes du Parc national des Calangues, tout en composant avec une érosion marquée sur certaines plages (vents dominants, régression de l'herbier de Posidonie, montée des eaux). De cette contrainte de départ a émergé un panel de solutions d'aménagement, simples, parfois innovantes, toutes adaptées au site et respectueuses de l'environnement littoral. Il a notamment été proposé d'implanter des ouvrages pour favoriser le dépôt naturel de sédiment et d'accroître la plage (système de drainage, digue sousmarine). Ces ouvrages présentent l'avantage d'être réversibles et d'avoir un coût peu élevé

L'accès à la mer a été revisité, pour répondre à des pratiques plus urbaines : platelage bois descendant en escalier sous le niveau de la mer, création de pontons, de gradins... prenant appui sur les enrochements existants. Ces propositions ont apporté des pistes de solutions concrètes pour réduire le besoin chronique de rechargement en sable des plages, coûteux pour la collectivité.

sique telle qu'une digue (10 000 €/m à la

S'appuyer sur la rivière pour renouveler la ville

construction).

Longtemps considérés comme une menace en milieu urbain, les cours d'eau ont été canalisés, et partiellement couverts. C'est particulièrement le cas en territoire méditerranéen, où leurs crues peuvent être très brutales. Aujourd'hui, il est acquis que la gestion de l'eau doit s'organiser au plus près de son cycle naturel. Le projet de jardin submersible des Aygalades, au cœur du périmètre d'extension d'Euroméditerranée, illustre bien ce changement de cap.

L'ambition est de restaurer les fonctions hydrauliques et écologiques de la rivière, en articulation avec un vaste parc linéaire imbriqué

dans la ville dense renouvelée. Le parc a été pensé comme un grand ouvrage de rétention à l'échelle de la vallée. Lors des grandes crues, l'eau envahira le parc, limitant l'inondabilité des espaces urbanisés en aval et les rejets pollués en mer.

Renouveler l'approche du risque dans les documents d'urbanisme

Ce changement d'orientation s'illustre également par la façon d'appréhender le risque inondation dans les SCoT et les PLU. Le SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de 2012 a choisi de proscrire la couverture des cours d'eau et de garantir le caractère naturel des berges. Des espaces de régulation et d'expansion des crues ont été préservés, pour limiter le risque en aval. Le développement urbain est adapté au degré et à la nature du risque. Ainsi, les zones soumises à crue torrentielle demeurent inconstructibles, tandis que dans les secteurs où l'eau monte faiblement et/ou lentement, les constructions et aménagements sont autorisés sous conditions.

Le PLU de Marseille de 2013 s'est fixé pour ambition de restituer la continuité écologique des cours d'eau, notamment pour en réguler les crues. Une trame verte urbaine (zonage UV) a été délimitée. Certains espaces ont ainsi été identifiés au titre de leur vocation stratégique pour la gestion du risque.

Parallèlement, une zone d'information relative à la submersion marine a été délimitée, au sein de laquelle les pétitionnaires sont informés de l'existence du risque et où des recommandations spécifiques peuvent leur être formulées. Ceci constitue une première étape dans la prise en compte de ce risque émer-

Depuis 2014, l'Agam assiste les services de l'Etat dans la réalisation du plan de prévention du risque inondation de l'Huveaune, fleuve côtier traversant Marseille et ses affluents. À ce titre, elle joue un rôle d'intermédiation entre les services de l'Etat et les communes concernées: sensibilisation aux enjeux de développement urbain et aux possibilités d'aménager en zone de risque.

LES RIVIÈRES AU SERVICE DE LA QUALITÉ URBAINE EN LORRAINE NORD ?

[PAR JULIEN SCHMITZ, CHARGÉ D'ÉTUDES PLANIFICATION, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE, AGAPE]

La Crusnes, rivière sauvage traversant le Pays Haut, est au cœur d'un projet urbain ambitieux. appréhendé dans une logique de cercle vertueux. La rivière est ici regardée comme un espace à fortes potentialités de valorisation paysagère et écologique, et non comme un espace répulsif, contraignant et difficile à aménager.

En Lorraine Nord, la place des rivières a été centrale, notamment comme support au développement proto-industriel, puis industriel. En milieu urbain, elles ont été couvertes ou canalisées et globalement oubliées. La disparition des activités industrielles n'a pas posé la question du rôle clé que peuvent jouer les rivières dans les projets urbains; elles restent trop souvent synonymes de risques et de contraintes technico-financières et environne-

Le projet sur l'ex-site Faurecia à Pierrepont montre que les rivières doivent être perçues comme des atouts majeurs pour un territoire attractif et dont l'amélioration de l'image est désormais portée par le SCoT Nord 54. La délocalisation de l'usine Faurecia de Pierrepont, à la fin des années 2000, met un terme à une activité manufacturière présente depuis 1775 qui a participé au rayonnement et au développement local de la commune. L'apparition de la friche pose la question du devenir du site. Les expériences locales en matière de reconversion de friches montrent qu'il faut prendre les devants et le contexte communal plutôt morose pousse à l'action. Dans les premières études, la Crusnes, qui traverse le site, n'est pas au cœur des réflexions. La rivière est plutôt perçue comme une contrainte, l'usine a déjà été inondée et le risque est mal identifié, faute de PPRI et d'étude précise. Pourtant, c'est le cadre offert par le site et la Crusnes qui séduit en 2010 le futur aménageur. Son projet fait partie de la démarche "EnVies de Quartier" menée par l'AGAPE.

Valoriser la rivière de la Crusnes

Dans le cadre de la révision du document d'urbanisme, menée par l'agence d'urbanisme. achevée fin 2014, le projet est réfléchi de manière globale et transversale. Une étude hydraulique est également menée parallèlement au PLU.

En deux ans, le projet s'étoffe et intègre des enjeux de centralité, paysagers et socio-économiques. Les objectifs du SCoT sont des portes d'entrée pour des réflexions approfondies avec des élus impliqués et s'appropriant rapidement les enjeux. Ce dynamisme va permettre de traduire spatialement les objectifs communaux et supra-communaux dans le futur PLU en lien avec le projet de l'aménageur.

Les conclusions de l'étude hydraulique sont intégrées au PLU en juin 2014. L'étude montre pourtant la présence d'importantes zones d'aléas, en particulier sur la partie aval du site, remettant en cause des constructions envisagées initialement.

Le risque inondation. vecteur de changement

L'enchevêtrement des enjeux, totalement assimilé par les acteurs, va permettre d'aboutir à un projet très consensuel, répondant à la fois aux besoins identifiés par la commune dans son projet de PLU et aux aspirations de l'aménageur.

Le risque n'est pas percu comme une contrainte, les bâtiments existants impactés seront réhabilités et intégreront des dispositifs de lutte et de sécurité. La répartition des zones d'habitat et des activités (commerces, services de santé...) est revue en fonction des aléas. La partie aval, au lieu d'accueillir des logements, sera naturalisée et permettra de reconnecter deux zones humides.

La volonté de s'approprier la rivière et d'apporter une réponse de qualité aux enjeux urbains est plus forte. La symbiose entre les acteurs a permis d'aboutir à un projet partagé, mais c'est surtout autour de la Crusnes qu'il s'est construit. Finalement à Pierrepont, son caractère impétueux aura plus été une source d'inspiration que d'inquiétude.

Le site Faurecia.





RÉSILIENCE DES FORMES URBAINES EN ZONE INONDABLE À ORLÉANS

IPAR CATHERINE TRÉBAOL, DIRECTRICE, ET MICHEL LEDOUE, RESPONSABLE PROIETS URBAINS ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE. AUAOI

Quelle forme d'organisation urbaine peut être qualifiée de durable? Et si la prise en compte du risque inondation changeait la donne? 12 % de la population de la région Centre et 19 % de celle de l'agglomération orléanaise vit en zone inondable.

Si cette région continue à être attractive, les questions de la protection des populations vis-à-vis du risque inondation sont devenues préoccupantes. C'est la raison qui a conduit, en 2012, les partenaires de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise à demander d'examiner la résilience à l'inondation des formes urbaines existantes dans le Loiret, parallèlement à leur capacité à répondre au développement durable. La caractéristique de la résilience est de permettre rapidement le retour à la normale après un événement critique. Appliquée à l'urbanisme, il s'agit d'envisager un plein usage des habitations et de leur environnement après une inondation. Le département du Loiret est soumis au risque inondation lié au débordement de ses rivières, à la remontée de la nappe phréatique, ou au débordement de ses réseaux.

Construire une ville résiliente

L'agence a essayé de démontrer, à l'échelle d'un guartier ou d'une opération immobilière, comment engendrer des formes d'urbanisation aptes à limiter l'étalement urbain, à ne pas amplifier les dégâts matériels sur les volumes bâtis et à permettre l'habitat après la crise, le plus rapidement possible. En passant en revue quatre types de formes urbaines, chacune illustrée par six cas concrets, l'étude a permis de tester les potentialités d'un ensemble bâti existant au regard de la consommation foncière, son aptitude à permettre une certaine mixité sociale ou fonctionnelle, son niveau de dépendance énergétique, mais aussi ses capacités à faire obstacle à l'eau. Ainsi des notions de pénétrabilité, de stockabilité, de transmissivité vis-à-vis de l'eau ont été mises en avant comme critères d'analyse de la résilience de la forme urbaine.

L'habitat intermédiaire

et le risque inondation De manière assez nette, la forme urbaine ayant

recours à de l'immeuble collectif ou intermédiaire se distingue des autres, par son efficacité dans sa réponse (potentielle!) au développement durable et par sa résilience à l'inondation. Mais il faut nuancer ce constat plutôt positif. En effet, la capacité du collectif à apporter des réponses en matière de qualités urbaines/aménités reste faible, à l'exception notable de l'habitat intermédiaire. Bien que des améliorations semblent en théorie possibles, leur faisabilité et le niveau de « gain » apporté par celles-ci restent à évaluer précisément, ainsi que leur impact éventuel sur d'autres aspects du développement durable. Cette

forme urbaine se distingue aussi, en matière de résilience à l'inondation, par son niveau élevé de réponse, inhérent aux caractéristiques de l'organisation du bâti... L'appréciation négative sur le ruissellement pluvial qui lui est attribuée n'est pas due au bâti lui-même - qui. rapporté au nombre de logements, ne crée que peu d'imperméabilisation - mais aux larges surfaces imperméabilisées consacrées au stationnement de surface des véhicules. À noter que l'habitat intermédiaire est, lui, susceptible d'apporter une meilleure réponse à la question du risque lié au ruissellement pluvial, en raison par exemple des jardins privatifs et des toitures végétalisées pouvant être associés à cette forme. Deux autres formes se distinguent également par leurs réponses plutôt positives au développement durable : l'individuel organisé en hameau et le bourg.

Penser de pair « risque acceptable » et « surcoût acceptable » (jusqu'à quel point un particulier peut-il accepter de payer son logement plus cher - coûts d'adaptation du bâti au risque - pour bénéficier d'un environnement de plus grande qualité?), avec l'aide de professionnels spécialisés, est peut-être une réponse constructive au mitage de nos campagnes.

LES ÎLES DU RHÔNE. UNE CENTRALITÉ D'AGGLOMÉRATION **POUR AVIGNON**

[PAR MARLÈNE CREQUER, CHARGÉE D'ÉTUDE URBANISME, AURAV]

Les îles du Rhône, plus grand espace insulaire fluvial d'Europe, constituent un poumon vert en plein cœur de l'agglomération d'Avignon. À proximité immédiate du centre-ville, il est partagé par cinq communes et deux intercommunalités. Ce site stratégique cumule de nombreux atouts liés à l'eau : une agriculture périurbaine à fort potentiel, une importante richesse écologique, des qualités patrimoniales et paysagères, une ressource en eau remarquable et la présence d'activités touristiques et de loisirs diversifiées. Cependant, cet espace est soumis à un risque d'inondation très élevé.

Aujourd'hui, l'enjeu est de concilier ces différents usages aux intérêts souvent divergents mais qui confèrent au site sa valeur et son identité. Ainsi, la communauté d'agglomération du Grand Avignon et la ville d'Avignon ont confié à l'agence d'urbanisme une réflexion portant sur la valorisation des îles du Rhône dont l'un des objectifs est de développer des pratiques vertes par le biais d'aménagements légers et innovants compatibles avec le risque inondation.



VIVRE L'EAU À NÎMES, VILLE SANS VÉRITABLE FLEUVE ET SANS LITTORAL

IPAR MAGALI CHAPTAL, DIRECTRICE DE MISSIONS, A'U NÎMES-ALESI

À la suite des inondations de 1988, la Ville de Nîmes et l'Etat ont engagé un ambitieux programme d'actions visant la protection et la réduction de la vulnérabilité, l'alerte, la prévention et la sensibilisation des populations et acteurs du territoire. L'efficacité de la combinaison de ces dispositifs, lors des événements de l'automne dernier, a confirmé l'intérêt et la nécessité de poursuivre les démarches engagées.



Ecoquartier Hoche Université pendant et après les travaux.

Au cours de l'automne 2014, les régions Languedoc-Roussillon et PACA ont connu une répétition inégalée de phénomènes météorologiques méditerranéens entraînant et enchaînant inondations par débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial torrentiel, tempêtes sur le littoral... Le Gard était au cœur de ces événements climatiques localisés, de forte intensité, concentrés en quelques heures et frappant tour à tour les Cévennes et Alès, la région d'Uzès, le secteur de Sommières, l'agglomération nîmoise et la Gardonnengue, le littoral. Pourtant « habitués » à ces intempéries, les Gardois ont constaté avec stupéfaction les pertes humaines et les dégâts occasionnés dans les maisons d'habitation, les locaux d'activité, les chaussées, les terres agricoles.

Une ville en alerte

Nîmes n'a pas échappé à ces pluies diluviennes et a pu tester l'arsenal mis en place après la catastrophe de 1988 qui avait provoqué 9 décès, 45 000 sinistrés et l'équivalent de 610 millions d'euros de dégâts. Ainsi, en octobre 2014 ont été mobilisés le dispositif ESPADA de prévision et d'alerte, l'information sur le site internet de la Ville et via les radios locales, la procédure concertée de la Préfecture, du Conseil général et de la Ville pour la fermeture préventive des crèches et établissements scolaires et la suspension des transports scolaires. De même, les bassins de rétention ont fait l'obiet d'une surveillance accrue.

En effet, depuis la décennie 1990, la Ville et l'Etat ont engagé des travaux considérables pour contenir ce ruissellement urbain torrentiel, créé 22 bassins de retenue en amont, des champs d'expansion en aval, aménagé les cadereaux (talwegs secs sauf en cas de pluie) dans leur partie aérienne puis souterraine, c'est-à-dire sous le tissu urbain existant. Ce vaste chantier devrait se poursuivre notamment à l'est de la ville dans le cadre du deuxième Plan d'action de prévention des inondations (PAPI) 2015-2020, dont le programme d'actions représente plus de 100 millions d'euros s'ajoutant ainsi aux 183 millions engagés depuis 1991.

Si les pluies diluviennes de 2014 ont frappé davantage l'ouest de Nîmes que l'est et ont provoqué des dégâts conséquents, aucune perte humaine n'a été déplorée. Le dispositif d'évacuation des eaux sous la ville a pleinement joué son rôle et a permis d'éviter que la ville en aval soit elle-même inon-

Habiter l'eau autrement

Ainsi, habiter l'eau à Nîmes, c'est garder la mémoire des épisodes précédents, partager la connaissance des phénomènes, informer les nouveaux habitants de la violence des orages et de leurs conséquences possibles, réitérer les consignes de sécurité, poursuivre le programme d'investissements lourds engagé pour stocker, ralentir, canaliser l'eau de ruissellement, penser ou repenser la manière de faire de la ville, en ayant à l'esprit que toute action en amont a des effets sur l'aval.

Supprimer le risque à Nîmes est impossible, à moins de détruire une grande partie de la ville et notamment sa partie historique, ce que personne n'envisage. Il faut donc apprendre à vivre avec le risque et accepter de composer ou recomposer les quartiers en respectant le chemin de l'eau, en créant des dispositifs visant à compenser les surfaces imperméabilisées et en réalisant des études de modélisations hydrauliques. C'est dans cet esprit que sont pensées et réalisées les opérations d'extension ou de renouvellement urbain, dont l'écoquartier Hoche Université est un bon exemple. Concu sur les friches d'un ancien hôpital, à la lisière des faubourgs historiques, le site sera à terme moins dense qu'avant et les espaces voués à l'écoulement ou à la rétention transitoire de l'eau deviennent des opportunités pour réintégrer la nature en ville et aménager des espaces publics temporaires et aux accès réglementés en cas d'orage.

L'enieu est donc bien d'étudier la réversibilité des infrastructures réalisées pour diminuer le risque inondation, au profit d'autres usages en-dehors des périodes d'alerte : espaces publics et de loisirs, voies de circulation pour modes doux...



DÉVELOPPER UNE RELATION DURABLE « EAU-TERRITOIRE » À BESANÇON

[PAR BLANCA ELENA BENAVIDES, CHARGÉE D'ÉTUDES PRINCIPALE-PROJETS URBAINS, AUDAB]

Depuis sa création, l'AudaB a abordé la question de l'eau dans le territoire bisontin sous différents angles et à travers diverses démarches et études: SCoT de l'agglomération bisontine, trame verte et bleue, préservation de zones humides, intégration dans les projets urbains, etc. Ce cumul d'expériences, lié à la perception d'un enjeu accru vis-à-vis du changement climatique et d'une certaine segmentation des problématiques qui lient eau et territoire, ont amené l'agence, en 2014, à explorer les différentes facettes du sujet et à mener des actions pour développer une culture commune sur cette question.

Cette réflexion dépasse évidemment les limites du territoire bisontin qui n'est pas, iusqu'à présent, particulièrement touché par des fortes contraintes en termes de rareté (sécheresse) ou excès (inondations) de la ressource en eau. La démarche a permis d'anticiper les contraintes, appréhender les opportunités de progression et visualiser les possibles champs d'action pour les années à venir. La démarche entamée par l'agence cherche à montrer que l'eau est à la fois ressource vitale, support des activités économiques, source de biodiversité et composante du cadre de vie. Tous ces aspects sont en lien avec l'urbanisme et recouvrent des enjeux liés au développement durable, tels que: l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable sur le long terme, l'impact de la rareté croissante de la ressource pour les activités économiques du territoire, la préservation des fonctions écologiques de l'eau, la résilience des aménagements urbains visà-vis des aléas liés aux crues... Les réponses à ces enjeux pourront se trouver à travers le développement de nouvelles technologies et la définition de projets urbains durables, mais également à travers l'évolution de la gouvernance, des pratiques et usages actuels.

La capacité d'adaptation de nos sociétés à l'épreuve

L'évolution de la législation en faveur de la protection des ressources, les normes européennes, les nouveaux outils de l'urbanisme réglementaire, les projets de quartiers durables... sont des réponses à la nécessité d'imaginer les moyens d'action collectifs pour satisfaire les besoins de l'humanité à long terme. Dans la pratique, ces dispositions sont appréhendées à différents niveaux et souvent avec une difficulté de mise en œuvre. C'est pourquoi l'agence d'urbanisme a voulu montrer que la convergence des actions sectorielles et la somme d'efforts individuels peuvent jouer pour beaucoup dans l'obtention de résultats positifs, telles que la limitation de l'impact de l'urbanisation sur les flux secondaires du grand cycle



Balade urbaine à la Source d'Arcier.

de l'eau ou la consommation maîtrisée de la ressource, sans aller au-delà du rythme naturel de sa rénovation.

Sensibiliser, alimenter le débat local et fédérer les acteurs

Les acteurs de la politique de l'eau et de l'urbanisme sont multiples et souvent le partage de connaissances entre eux est limité. Un processus d'acculturation commune de l'ensemble d'acteurs a paru nécessaire pour éclaircir les problématiques, construire une vision commune et entamer des actions cohérentes et durables. Dans cette optique, en 2014, l'AudaB a réuni les acteurs du territoire bisontin autour de plusieurs actions. Le séminaire prospectif « L'eau dans l'aménagement du territoire » a permis d'engager le débat local autour des témoignages sur des actions innovantes et volontaristes menées dans d'autres territoires. L'assistance et le conseil aux communes dans leur objectif de valorisation de l'aqueduc gallo-romain et la balade découverte « eau et patrimoine » ont permis de sensibiliser les acteurs locaux quant à la valeur des biens communs liés à l'eau, tant au niveau écologique que culturel.

Ces réflexions, liées aux échanges avec les acteurs locaux, confirment le besoin de développer une approche holistique, fondée sur l'appréhension concomitante des problématiques du bassin versant et du système urbain, pour relever le défi de construire une relation durable entre l'Homme, le territoire

LE LABORATOIRE LIGÉRIEN: L'EXPLORATION DES FIGURES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DU VAL DE LOIRE

[PAR EMMANUELLE QUINIOU, DIRECTRICE DE L'AGENCE D'URBANISME D'ANGERS]

Dans le cadre d'un partenariat avec la mission Val de Loire, depuis 2012, les agences d'urbanisme de Tours, Orléans et Angers ont initié une démarche visant à accompagner dans la conception de leurs projets les collectivités concernées par ce territoire classé Patrimoine mondial de l'Unesco.

Un appui à la mise en œuvre du plan de gestion Val de Loire et la prise en compte de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E) sont bien sûr ici en jeu (projet territoriaux, documents de planification, projets urbains et architecturaux, projets d'aménagement). Les agences d'urbanisme proposent de privilégier la question du « Faire projet en Val de Loire », inspirées notamment par une démarche conduite en 2013 avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes.

Développer de nouveaux usages

La récente consultation des collectivités par l'Etat sur le plan de gestion Val de Loire a en effet mis en exergue une des préoccupations majeures de ces dernières, à la lumière de la Valeur Universelle Exceptionnelle: comment « abriter » et développer de nouveaux usages là où la pression démographique (phénomène

de périurbanisation) s'exerce sous la double contrainte d'une part d'un territoire/paysage remarquable à valoriser et d'autre part de sites en grande partie inondables? En d'autres termes, comment concilier mémoire et projet, héritage et modernité, connaissance des lieux et fabriques de futurs, par et pour les habitants du Val de Loire?

Ainsi, qu'il s'agisse de formes urbaines ou architecturales innovantes pour les constructions à venir, de rénovation du patrimoine bâti existant, d'usages renouvelés et déployés du site (fonctions résidentielles, économiques, agricoles, de loisirs, culturelles) mais aussi de pratiques plus confidentielles, de transformations plus ou moins structurelles pour les occupations actuelles, de mise en sécurité, de formation citoyenne, de paysages à fabriquer, les qualités exceptionnelles des lieux du Val de Loire – Patrimoine mondial de l'Unesco, invitent à l'invention.

Créer une culture commune

Le Laboratoire ligérien propose ainsi d'initier une culture commune de projets croisant la conservation des qualités patrimoniales et paysagères de lieux et l'adaptation aux usages contemporains résidentiels, économiques et culturels. Il implique l'équipe pédagogique et les étudiants, dans des disciplines différentes, de quatre établissements d'enseignement supérieur du Val de Loire des régions Centre et Pays de la Loire : l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes, l'Ecole supérieure Agrocampus Ouest - Angers, l'Ecole supérieure d'ingénieurs Polytech'Tours, l'Université de Tours (Master Environnement, Territoire et Paysages).

Le thème retenu pour ces premiers travaux qui donneront lieu à une restitution auprès des maires des communes concernées - propose un questionnement autour de la formule « Habiter l'eau ». Les travaux des étudiants devront privilégier l'échelle de proximité, celle des usages des habitants et des visiteurs, et tenter de répondre à des préoccupations opérationnelles: les accès au fleuve, ses rives, ses îles, les cheminements et les traversées, les liens entre coteau et rive, la cohabitation entre usages professionnels agricoles et touristiques, les fréquentations résidentielles et touristiques des lieux, y compris des formes réversibles d'hébergement, etc.

Les figures identitaires, ordinaires ou extraordinaires du Val de Loire construit pourront ainsi être explorées (de la guinguette à la gloriette...) pour développer le « goût de l'eau » auprès des habitants des communes (ou de celles et ceux qui les parcourent, les traversent) de La Ménitré, la Daguenière, Savennières et leurs îles (Maine-et-Loire), d'Orléans du côté du parc de Loire et de l'île de Corse, de Tours et sa rive urbaine Nord.





14 traits d'agences 25 | hiver 2015



LA GESTION DES EAUX FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES: UN ENJEU FORT POUR LE TERRITOIRE DUNKERQUOIS

[PAR XAVIER CHELKOWSKI, ÉCOLOGUE-URBANISTE ET SOPHIANE DEMARCO, URBANISTE, AGUR]

L'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR) participe, depuis sa création, aux réflexions menées localement sur la gestion des eaux, dans les territoires situés sous le niveau moyen des mers, pour se préparer aux conséquences du changement climatique.

L'AGUR mène en particulier, depuis 2012, des actions de sensibilisation au risque d'inondation, dans le cadre du projet de coopération Floodcom (mis en œuvre au titre du programme INTERREG IV A des 2 Mers) avec des partenaires français, anglais, belges et hollandais. Reconnue pour son expertise sur la thématique, son expérience en matière de gestion de projets transfrontaliers et son savoir-faire en matière d'éducation populaire, l'agence a ainsi participé à la production et la valorisation de plusieurs supports: une maquette, un jeu de société, un film ainsi qu'une publication.

Le jeu des Wateringues

Destiné essentiellement au public scolaire, le jeu de société des Wateringues, du nom des fossés de dessèchement en zones inondables, met en scène de façon ludique le fonctionnement du polder et a pour objectif de sensibiliser le public aux particularités du territoire.

L'AGUR a ainsi animé des ateliers dans plusieurs collèges avec des élèves de 6° et est déjà sollicitée par d'autres établissements qui ont manifesté un grand intérêt pour la démarche.



Le jeu des Wateringues



Une publication et un film

La publication retrace l'historique de la création du polder et sa géographie actuelle, son fonctionnement hydraulique, les conséquences sur le risque inondation et les solutions envisagées pour pallier le risque. À partir de ce document, un film a également été réalisé en deux versions: une version longue de quinze minutes et une version courte de trois minutes. Très accessible, ce support a vocation à être largement diffusé.

La maquette animée du polder

Installée dans les locaux de l'AGUR, elle a déjà attiré un large public (habitants, scolaires, techniciens, élus du territoire, entre autres), soit plus de 300 personnes en quelques semaines seulement. Cet outil très pédagogique permet de visualiser les principaux éléments qui constituent le territoire et d'expliquer simplement le fonctionnement hydraulique.

En complément de tous ces supports, l'AGUR organise et anime des visites de terrain sur des sites stratégiques (la commune des Moëres, le site des quatre écluses, l'ouvrage Tixier, le marais de l'Audomarois, etc.). Ces actions pédagogiques sont financées par des fonds européens, l'Agence de l'eau et l'Institution Interdépartementale des Wateringues (IIW). Cette dernière, créée en 1977, a pour mission de réaliser les grands ouvrages d'évacuation des crues à la mer dans les Wateringues et d'assurer leur exploitation et leur entretien.

À ce jour, la volonté est clairement affichée de poursuivre les actions engagées à destination des habitants pour les sensibiliser aux effets du changement climatique. Des réflexions sont en cours pour déterminer un nouveau programme d'actions et faire évoluer le partenariat.

POUR UNE VÉRITABLE CULTURE DU RISQUE INONDATION EN ÎLE-DE-FRANCE

[PAR ELISABETH BORDES-PAGÈS, CHEF DE PROJET FLEUVE, LUDOVIC FAYTRE, RESPONSABLE ÉTUDES RISQUES / AMÉNAGEMENT, MANUEL PRUVOST-BOUVATTIER, CHEF DE PROJET SCHÉMA DES BERGES, IAU ÎDF]

Face à l'importance des enjeux économiques et sociaux d'une inondation majeure en Île-de-France, la réduction de la vulnérabilité du territoire suppose une réflexion multi-échelles et le développement d'une culture du risque.

Le principal risque naturel auquel est exposée l'agglomération francilienne est l'inondation, d'une part en raison de l'importance et de la concentration des enjeux potentiellement exposés à une crue maieure d'occurrence centennale de la Seine et de la Marne (type 1910) sur l'agglomération parisienne: enjeux humains (435 000 logements, 830 000 habitants) et enjeux socio-économiques (100 000 entreprises et 750 000 emplois). D'autre part, en raison de la vulnérabilité des grands réseaux structurants (électricité, transport, télécommunication, eau potable, assainissement) et des impacts durables sur le fonctionnement du territoire, dépassant largement la seule zone inondée; ainsi, plusieurs millions de personnes seraient potentiellement impactées dans leur vie quotidienne pendant plusieurs semaines et le coût des dommages directs pourrait atteindre 30 milliards d'euros selon un récent rapport de l'OCDE.

Le risque, moteur de réflexion

L'importance des enjeux nécessite une réflexion à l'échelle métropolitaine. La politique de prévention suppose de s'appuyer, dans un objectif de plus grande résilience des territoires, sur une complémentarité d'actions structurelles (ouvrages de protection) et non-structurelles autour de l'information des acteurs, la

préparation à la gestion de crise et à la postcrise, dans un objectif de continuité d'activité. La résilience invite à penser un aménagement et un urbanisme où la question du risque ne serait plus perçue comme une contrainte, mais comme un moteur de réflexion. Les orientations portées par le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF 2030) et le Grand Paris, en matière de renforcement urbanismetransport, de densification, de compacité de la ville... vont amplifier la pression urbaine sur les sites exposés. Il est donc essentiel d'intégrer en amont la réduction de la vulnérabilité.

Appréhender la vulnérabilité territoriale à toutes les échelles

L'urbanisme en zone inondable doit être innovant, dans ses formes et son fonctionnement, pour un aménagement plus résilient. C'est une des conditions de sa durabilité. La réflexion doit être menée à toutes les échelles d'aménagement: depuis le bâtiment sur la parcelle, jusqu'à l'aménagement de grands territoires. Le projet urbain doit permettre de renouveler des approches principalement fondées sur l'application des règles du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Quelques expériences franciliennes ouvrent d'autres voies. Elles intègrent toutes une trame verte et bleue tirant partie de microreliefs, créant

des chemins d'eau et de nouveaux paysages dans la composition de la ville dense. Ces expériences renouvellent et valorisent un espace public structurant, écologique, récréatif et paysager. En Seine-Aval, l'opération du Quartier Fluvial de Mantes est en limite de la zone inondable. La trame verte structurante des espaces verts et publics accueillera les itinéraires piétons-vélos, les équipements de loisirs servant partiellement de zone d'expansion de crues

En Seine-Amont, le projet Ardoines à Vitrysur-Seine vise la résilience des populations résidentes en cas de crise prolongée. Les deux ZAC s'organiseront autour d'un maillage viaire « hors d'eau ». Les espaces piétons surélevés assureront l'approvisionnement des sites et leur évacuation le cas échéant ; les espaces de voirie, parcs et jardins publics (ou privés) serviront de zone d'expansion de crues.

Ces approches nécessitent une forte implication des collectivités locales et de leurs partenaires. La définition des stratégies de gestion du risque inondation (SLGRI), initiée par la Directive inondation, devrait constituer le cadre des réflexions des acteurs à toutes les échelles de territoires. Sur les sites de projets, le dialogue doit se renforcer entre population, services de l'Etat (en charge de la gestion de crise) et grands opérateurs pour une

> meilleure résilience des réseaux urbains (énergie, transport, eau...).

> L'IAU ÎdF accompagne les démarches des collectivités locales dans ces territoires et favorise une plus large culture du Fleuve entre les territoires amont et aval dans le but de favoriser l'émergence d'une véritable culture du risque inondation en Île-de-France.

Simulation 3D d'une crue centennale à la confluence Seine-Marne.





POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'EAU À TOUTES LES ÉCHELLES

[PAR ANTONIA GARCIA-LANCESSEUR, ARCHITECTE-URBANISTE, AUDAP]

Depuis 2010, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'Agence d'urbanisme Atlantiques et Pyrénées ont mis en place un partenariat innovant. Il consiste à mieux concilier les politiques de l'eau et celles de l'urbanisme dans un contexte de forte évolution démographique et d'adaptation aux changements climatiques.



Crue du Gave de Pau en juin 2013.

L'agence d'urbanisme intervient dans un département - les Pyrénées-Atlantiques - où les enjeux liés à l'eau sont nombreux. Ceux concernant la gestion des eaux pluviales, la qualité des eaux de baignade et les risques d'inondations sont prégnants: les deux principales agglomérations - celle de Bayonne et celle de Pau – sont situées dans 2 des 122 Territoires à Risques Importants d'inondation, identifiés en 2012 au niveau national. La collaboration entre agence d'urbanisme et agence de l'eau s'est organisée à deux niveaux: un rapprochement entre les acteurs qui travaillent sur le sujet d'une part et une meilleure intégration des questions liées à l'eau dans les documents d'urbanisme d'autre part. Le partenariat est mené sous forme de conventions particulières depuis 2010 à l'échelle du Bassin Adour Garonne, entre l'agence de l'eau et chacune des trois agences d'urbanisme du bassin (Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées, Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse)

Quand le réseau de l'eau crée du lien entre les acteurs du territoire

Ce partenariat a révélé un certain cloisonnement entre acteurs de l'eau alors que le sujet, complexe et multi-scalaire, nécessite de dépasser les politiques sectorielles. Il a identifié la nécessité de croiser les approches et mutualiser les connaissances pour mieux prendre en compte le suiet dans les documents ou projets. Concernant par exemple l'approche risque, il s'est avéré que localement certains acteurs de l'eau n'avaient pas la connaissance de pratiques ou expériences nationales. Ainsi, la démarche a permis de déclencher des échanges et de l'acculturation. En 2013 et 2014, des initiatives conjointes ont été organisées: formations sur « l'eau et l'urbanisme », avec le CAUE 64 et le Conseil général, ateliers sur l'eau et le renouvellement urbain, visites de projets de l'agglomération bordelaise en avril 2014, réalisation d'un semestriel par l'agence d'urbanisme, dédié au sujet, en octobre 2014,

conférences associées avec le témoignage de Montpellier sur la manière de concilier l'aménagement urbain et la gestion des eaux pluviales. En 2015, des initiatives pourraient se poursuivre autour de groupes d'échanges sur cette thématique.

Les voies de l'eau, pistes pour un aménagement durable des territoires

L'autre objectif du partenariat était de faciliter les passerelles entre le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE 2010-2015) réalisé par l'agence de l'eau et les documents de planification urbaine, réalisés par l'agence d'urbanisme. L'agence de l'eau a conforté son dispositif d'aide sur la thématique eau et urbanisme, par le financement notamment des diagnostics sur l'eau dans le cadre de l'élaboration de Schémas de cohérence territoriale. Les SCoT du Grand Pau et de Bayonne Sud Landes sont les exemples d'une première collaboration autour de problématiques telles que l'acceptabilité des cours d'eau comme un élément déterminant de l'aménagement du territoire.

Le futur SDAGE 2016-2021 confirme le besoin de concilier les politiques de l'eau et celles de l'urbanisme sur le bassin Adour Garonne. A l'avenir, il sera déterminant pour la réalisation de PLU intercommunaux qui affirmeront plus que jamais un travail à l'échelle des bassins de vie et faciliteront les solidarités amont-aval dans la gestion de l'eau. L'intégration d'une nouvelle conception de la ville et de son développement en lien avec la gestion de l'eau pluviale pourra ainsi plus facilement être au cœur de projets communs.

DU GLOBAL AU LOCAL : TOUS ENSEMBLE POUR LA VALLÉE DE L'OISE !

IPAR PASCALE POUPINOT, URBANISTE OPQU, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE OISE-LA-VALLÉEI

Dans le cadre d'une candidature portée par les deux agglomérations de Compiègne et de Creil accompagnées par Oise-la-Vallée, l'atelier national 2014 a tenté de réunir tous les acteurs de la vallée ou leurs représentants, qu'ils soient nationaux ou locaux, gestionnaires du risque, aménageurs, transporteurs, industriels, touristes, habitants et élus, afin d'établir un projet d'aménagement durable de la vallée.

De la Directive inondation du 23 octobre 2007 visant à « réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique liées aux inondations » à l'aménagement du ponton des pêcheurs, tous les intervenants ont un rôle à jouer pour anticiper l'inondation qui, immanquablement, se reproduira dans la vallée de l'Oise, malgré les aménagements déjà réalisés, prévus ou imaginés.

Il est donc nécessaire de vivre avec le risque mais de l'anticiper pour ne pas mettre en péril la vie et l'activité humaine de cette vallée, tout en permettant à son économie et environnement de perdurer.

La vallée vue comme un ensemble géographique cohérent et complémentaire

Historiquement l'Oise est un axe de transport, permettant de desservir Paris en matières premières ou manufacturées, mais aussi un lieu de franchissement par des routes importantes rejoignant le Nord de l'Europe. Demain ce sera la liaison Seine-Escaut.

Comme beaucoup d'autres, les villes médiévales se sont implantées dans le lit majeur de la rivière autour de ces franchissements, permettant à la fois de surveiller et de commercer. Compiègne comme Creil sont inondables, comme le sont Noyon, Pont-Sainte-Maxence ou Conflans-Sainte-Honorine.

Une solidarité d'amont en aval doit s'exercer afin que le trop plein d'eau soit au mieux retenu et retardé afin de ne pas submerger l'aval, lui aussi urbanisé.

C'est à travers leurs documents d'urbanisme que les collectivités porteuses de Schéma de cohérence territoriale, comme des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux, peuvent élaborer des projets d'aménagement et de développement durable cohérents et complémentaires.

Le renouvellement urbain et sa résilience comme urbanisme de demain

Les villes ont déjà été inondées et le seront encore, mais dans et pour combien de temps ? Les lois et autres directives avaient déjà déterminé un retour décennal, trentennal et centennal, donc à l'échelle d'une génération. Aujourd'hui s'ajoute le retour millénnal qui va bien au-delà de toute prospective ou projection possible.

A l'échelle des bassins versants, qu'il soit Seine

Normandie ou sous-bassins Oise Aisne, l'agence de l'eau comme l'Entente Oise Aisne sont des interlocuteurs privilégiés permettant de réaliser des ouvrages de rétention et ainsi d'organiser les solidarités d'amont en aval, voire des compensations entre territoires. Les Programmes d'action de prévention des inondations doivent aussi permettre d'échanger et de coordonner les actions de lutte contre les inondations, comme les Plans de prévention des risques inondation élaborés par l'Etat. La ville et ses habitants avant besoin d'énergie, en particulier d'électricité pendant des inondations, ce sont aussi les transporteurs et distributeurs d'énergie qui doivent être associés à cette réflexion d'anticipation de l'inondation. Enfin, l'évacuation éventuelle des habitants comme des activités économiques doit aussi être prévue, à condition d'avoir des plans communaux de sauvegarde qui recensent les risques de sécurité civile, exposent les mesures prises pour s'en prémunir et dispensent des conseils pratiques à la population.

C'est donc l'ensemble des acteurs qui doit agir sur la ville inondable et ne pas perdre la mémoire: la vallée sera inondée et la ville, ses habitants et ses acteurs économiques doivent en avoir pleinement conscience.

L'Oise vue de montgolfière.







LE PROJET URBAIN DE BORDEAUX EST-IL SOLUBLE DANS L'EAU ?

IPAR VINCENT SCHOENMAKERS, URBANISTE CHARGÉ D'ÉTUDES, A'URBAI

L'agglomération bordelaise anticipe sa forte dynamique démographique dans une perspective de recentrage urbain et de frugalité foncière. L'hypercentre métropolitain bénéficie d'une forte capacité de renouvellement urbain sur des friches industrielles inondables. Bordeaux, Bègles, Floirac (partageant une opération d'intérêt national de 700 ha sur la Garonne), Cenon et Lormont prennent une large part à ce dessein. Elles bénéficient d'une forte capacité de renouvellement urbain sur des friches bordant le fleuve et forment l'hypercentre métropolitain... inondable à l'instar d'un quart de Bordeaux Métropole.

Bordeaux a toujours composé avec l'eau. Elle doit désormais tenir compte des impératifs de développement durable et d'une société rétive aux aléas naturels. Fleuve et estuaire, mer(es) nourricières, constituent-ils aujourd'hui un handicap pour l'avenir? Question posée au regard des trois circulaires post-Xynthia, les lois Grenelle et ALUR incitant au recentrage et à la frugalité foncière.

Rattrapés par les dispositions de préventions de l'Etat, les élus sont renvoyés à leurs res-

surface réservée à l'économie

Schéma de localisation du projet.

restauration de sites pollués et développement métropolitain à enveloppe constante est vertueux. La surprise est totale! Localement, on a toujours pris le pas sur l'eau: pour ne pas obérer le développement du cœur d'agglomération, l'Etat tint exceptionnellement compte des digues pour évaluer les dynamiques hydrauliques dans le schéma directeur métropolitain de 2001; socle des plans de prévention des risques d'inondation et PLU intercommu-

ponsabilités, quand bien même le projet de

nal opposables à ce jour. La mise en place d'une meilleure gouvernance de gestion des protections fut simplement exi-

Les nouvelles règles opposables imposent une gouvernance

péenne a adopté la Directive inondation imposant de réduire les dommages dus aux inondations. Les circulaires post-Xynthia fixent que dorénavant, tout espace inondable non urbanisé (même protégé) est « inurbanisable » et que toute protection est considérée comme faillible. Est parallèlement lancée une nouvelle génération de PPRI (variante dite « littoral », PPRL) opposables fin 2015.

Toute règle française a ses exceptions. Celle évoquée plus haut est suspendue si la zone visée, urbanisée ou non, est reconnue d'intérêt stratégique dans un

SCoT: le maire formule la demande expresse du projet en engageant sa responsabilité, tandis que le dispositif de protection doit répondre à des conditions de résistance pour recevoir l'aval de l'Etat.

Le PPRL métropolitain s'annonce contraignant. Fin 2012, face aux difficultés des syndicats d'entretiens et communes. Bordeaux Métropole intègre la gestion coordonnée et le financement des créations et réparations des digues fluviales (1/3 en état médiocre ou mauvais) pour prise en compte dans le PPRL. Elle entend établir un équilibre entre protection et compensation sur son territoire, mais les édiles tergiversent pour sur-inonder des vases naturels d'expansion des crues partiellement habités.

plus efficace... En 2007, l'Union euro-

... et promeuvent

de nouvelles aménités urbaines Bordeaux conserve sa faculté d'adaptation.

Sont inventées des formes urbaines inondables offrant une meilleure qualité de vie. L'opération Bastide développe un espace public adapté et des sous-sols exondés. Les futurs proiets disposeront de vides sanitaires figeant les sols pollués, de pilotis (rezde-chaussée à 4 m), venelles inondables, voies exondées. L'OIN offrira un parc sur le quartier de Garonne-Eiffel: solution compensatoire locale à l'instar du Parc aux Angéliques situé en reflet de la rive gauche classée

Le PPRL est le sommet de l'édifice. Procédures et outils financiers issus des dispositions européennes et françaises restent à assimiler par l'ingénierie technique... et les rédacteurs du Code permanent Environnement et nuisances qui regrettent « l'empilement continu des documents de planification [...] d'inondation qui contribue à rendre le droit toujours plus complexe et son application plus ardue ».

Face à l'échéance de fin 2015, les collectivités présentent à l'Etat les dispositions techniques à intégrer avant approbation du PPRL. Le coche passé relèguera les projets non validés aux calendes (grecques?) de futures révisions... coûteuses dans un contexte d'impécuniosité publique.

FAUT-IL DÉSIRER UN « HAMBOURG-SUR-LOIRE » ? LE PROJET URBAIN EN ZONE INONDABLE EN EUROPE DU NORD

[PAR MATHILDE GRALEPOIS, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN AMÉNAGEMENT, UNIVERSITÉ DE TOURS, LABORATOIRE CITERES]

La pression qui s'exerce sur le développement dans les zones inondables prend en étau l'Homme et l'eau. D'un côté, les objectifs de durabilité limitent l'étalement et renouvellent la ville sur elle-même. Comme les villes sont souvent organisées le long d'un cours d'eau ou d'une façade maritime, précédemment lieu d'échange et de commerce, comment penser l'espace urbain face au risque d'inondation? De l'autre côté, les mots d'ordre des politiques environnementales associent la qualité de vie à la proximité d'un paysage dompté mais naturel. Or, l'intégration des espaces aquatiques entraînent des risques de résurgence, voire d'aggravation, de l'inondation par l'enterrement ou le détournement des cours d'eau par exemple. Comment valoriser les espaces à forte valeur ajoutée sans accroître la vulnérabilité?

s'étendent sur l'eau. À Anvers, le guartier de

Faire ou laisser-faire?

Face à cette pression, ne peut-on plus habiter l'eau? Pour amener le débat, réduisons la réalité à deux réponses. La première dit « il faut faire avec l'eau ». De tout temps, les hommes ont habité les fleuves, voire sur les fleuves. Roland Castro cite même le pont habité de Landerneau sur l'Elorn dans son projet de développement des bords de Seine pour le Grand Paris (Castro & Nexity, 2010). La seconde répond « il faut laisser la place à l'eau ». Depuis les années 1990, c'est l'esprit de la réglementation actuelle en matière de prévention des risques en France. Les Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) garantissent une mise à distance entre les enjeux humains et la source du danger. Les positions sont notamment représentées par les communes pour le développement des territoires à risques, et par les services de l'État pour l'éloignement entre les hommes et le danger.

Le concept de résilience tente de concilier les approches dans l'urbanisme et la prévention des inondations. Il propose un cadre théorique et pragmatique à l'idée d'habiter l'eau, tout en préparant les systèmes urbains. Il conçoit la capacité à résister au risque, mais aussi à s'adapter en anticipant toutes les conséquences. Approuvant clairement l'idée de faire avec l'eau, la résilience prône un retour vers le fleuve. son intégration dans la ville, l'adaptation des formes urbaines au potentiel d'inondation et la préparation des populations à vivre aux côtés de l'eau, même en cas de crue.

Les proiets urbains en zone inondable en Europe du Nord

Récemment arrivé dans le vocabulaire français de l'aménagement, en décalage par rapport à la prévention par les PPRI, le discours sur la résilience s'appuie sur le caractère « exemplaire » de certains quartiers urbains en Europe du Nord.

On retrouve souvent des villes-ports qui

« Het Eilandje » sur les bords de la rivière Scheldt a été renouvelé grâce à la surélévation du mur de protection à 2,35 mètres et la requalification des espaces portuaires pour faire des espaces de rétention des eaux de crue. À Hambourg, en Allemagne, le quartier « Hafencity » a été rehaussé à plus de 7 mètres et les bâtiments eux-mêmes surélevés jusqu'à plus de 8 mètres. Là aussi, l'ancienne structure portuaire faite de quais et de bassins permet une gestion des inondations par des systèmes d'écluse et de fermeture. Les ports d'Amsterdam et de Rotterdam aux Pays-Bas s'inscrivent dans cette tendance depuis longtemps. Les quartiers inondables des docks laissent place à des logements, commerces et loisirs. « Rotterdam water city » est un projet à l'échelle de la ville où se combinent des bâtiments flottants, des espaces multi-usages pouvant servir de bassins de rétention ou

encore d'importantes protections grâce aux

systèmes de quais du port.

Les expériences d'Europe du Nord sont présentées comme innovantes. La France estelle en reste? Hier comme aujourd'hui, des exemples existent, notamment autour du bassin de la Loire. La Ville de Tours a complètement remblavé son quartier des Deux Lions; Angers prévoit un changement complet de la topographie dans le quartier des Rives de Maine avec un bilan déblais/remblais à l'équilibre; Rezé, dans l'agglomération nantaise, prévoit d'accentuer les reliefs afin de faire sortir les points hauts pour construire le quartier des Isles: Romorantin développe le quartier Matra avec les espaces publics, les accès et les bâtiments sur la base de deux plans de masse: un hors d'eau et un plan au moment de la crue. C'est sans compter les maisons sur pilotis ou les habitations collectives rehaussées comme à Saint-Pierre des Corps.

Faut-il désirer un « Hambourg-sur-Loire »?

L'innovation des exemples d'Europe du Nord ne résident pas que dans les techniques. Ces quartiers offrent un radical changement d'échelle. Ils conçoivent non seulement l'inondation à l'échelle des bâtiments (habitat flottant, soubassement, etc.), mais aussi de la voirie, des réseaux et des espaces publics. Ils proposent une solution à l'échelle du guartier. Ils modifient la topographie et la morphologie du quartier en rehaussant tout ou certains points sur plus d'une centaine d'hectares.

Lorsque Hafencity est citée en exemple, ce n'est pas pour justifier quelques logements et un parc urbain en zone inondable, mais bien une importante opération des quartiers urbains. L'envie est de montrer que les espaces inondables peuvent être intégrés pleinement aux fonctions urbaines avec du logement, des bureaux, des services, des commerces dans un cadre naturel

Si des projets de telle ampleur ne voient pas le jour en France, la première réaction est de penser à la baisse des finances publiques, et locales, qui ne permet pas de construire un « Hambourg-sur-Loire ». Mais ensuite, demandons-nous si la question n'est pas l'absence de consensus autour du développement en zone inondable. Tant que la poursuite de l'expansion urbaine sur les zones inondables ne fera pas l'objet d'un débat politique sur la responsabilité (ou non) des collectivités, il n'y aura pas d'« Hambourg-sur-Loire ». Tant qu'elle ne fera pas non plus l'objet d'un débat démocratique sur la légitimité (ou non) de passer d'une logique de contrainte à une logique d'atout en prenant « l'opportunité » de l'inondation pour repenser la ville, il ne devra pas y avoir d'« Hambourg-sur-Loire ». ■

hiver 2015 | traits d'agences 25 21 20 traits d'agences 25 | hiver 2015

PORTRAIT ■ Yves Gendron Laure-Agnès Caradec • PORTRAIT



YVES GENDRON HOMME DE PROJET URBAIN

Le directeur général adjoint de l'Adeus cultive l'approche opérationnelle et pluridisciplinaire qu'il a importée de son Québec natal.

Le projet urbain n'a cessé de jalonner le parcours professionnel d'Yves Gendron. On le retrouve partout, qu'il s'agisse de ses débuts dans le privé au sortir d'une licence d'urbanisme de l'université de Montréal - déjà - orientée vers la spécialité du design urbain, ou de la rédaction du règlement d'urbanisme du centreville1 au moment où il a vu pousser les nouveaux gratte-ciel. Depuis désormais plus de vingt ans à Strasbourg, le Canadien d'origine de 52 ans pensait ne séjourner dans la capitale alsacienne que le temps d'un stage de six mois à la Communauté urbaine. Sa rencontre avec Francis Cuillier et quelques autres figures marquantes de l'aménagement/urbanisme local fait qu'il y est resté.

Son recrutement à l'Adeus en 1999 comme directeur d'études l'a définitivement arrimé au grand projet d'extension urbaine Strasbourg-Kehl, qu'il avait abordé pendant quelques années sur place sous l'angle du consultant. De ce nouveau morceau de ville rebaptisé « Deux Rives ». Yves Gendron est devenu la mémoire, mais aussi et surtout l'un des inspirateurs au niveau de la méthode d'approche. Il résume celle-ci en un mot : les dominos. « Le projet se trouvait dans une impasse méthodologique. Un moyen d'en sortir consistait à identifier au milieu des 250 hectares les quelques opérations qui, par leur réalisation, allaient en déclencher d'autres dans leur environnement immédiat, et ainsi de suite. Les dominos les plus importants ont été le projet d'aménagement paysager transfrontalier du Jardin des Deux Rives pour l'urbanisation du secteur du port le plus proche du Rhin, la requalification de la RN4 en un boulevard urbain au bord duquel se développerait un front bâti, ou bien encore la construction d'équipements moteurs comme le complexe commercial Rivétoile », expose-t-il avec son persistant et si sympathique accent québécois.

Cette culture du projet urbain, Yves Gendron a eu l'occasion de la déployer sur d'autres secteurs strasbourgeois. Mais la garder « pour soi » n'était pas dans sa nature. C'est donc de façon

naturelle qu'il a rejoint en 2001 les ateliers « in situ » du club projet urbain & paysage de la FNAU. Il en assure depuis la coanimation avec son compère le Marseillais Frédéric Roustan. « Nous ne sommes pas là pour influencer mais pour accompagner, créer des ponts entre les groupes de travail, garder la cohérence d'ensemble. Je crois à la réussite par la transversalité, la pluridisciplinarité, la richesse du regard extérieur. Quoi de mieux que de réunir sur trois jours une quarantaine de personnes aux compétences variées, venues des agences de toute la France, pour travailler le projet d'une ville à toutes les échelles, sur la base d'un long travail préparatoire de fond? ».

Le refus du cloisonnement se retrouve dans l'autre casquette, « officielle », d'Yves Gendron : celle de directeur général adjoint de l'Adeus. Le binôme qu'il forme avec la directrice générale Anne Pons a procédé à la réorganisation de l'agence d'urbanisme autour de groupes d'expertises non hiérarchiques (économie, aménagement, habitat, mobilité...) qui fonctionnent non en vase clos mais en s'alimentant réciproquement et en additionnant leurs compétences autour de coordonnateurs de projets. « Je ne conçois pas mon rôle comme administratif. J'ai beaucoup milité pour que nous spatialisions au maximum le résultat de nos observatoires, la prospective, les concepts à grands enjeux comme la métropolisation. N'oubliez pas que je viens du projet urbain ». Comment en douterait-on?

> Christian Robischon (Innovapresse / Strasbourg)

1. « La politique urbaine de Montréal, l'impact de la réglementation d'urbanisme sur la forme urbaine », Les débats sur la ville 2, éditions confluences, 1999,



LAURE-AGNÈS CARADEC PROFESSION URBANISTE

Laure-Agnès Caradec préside depuis le 17 juin 2014 l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam). Un mandat logique pour cette urbaniste de formation qui entend faire de l'agence le fer de lance de l'élaboration du projet métropolitain.

Une urbaniste à la tête d'une agence d'urbanisme : dans le cas d'un directeur, rien de plus logique. Dans le sérail des présidents, en revanche, c'est plus rare. Nommée adjointe à l'urbanisme de la ville de Marseille en avril dernier, puis dans la foulée vice-présidente de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, Laure-Agnès Caradec a été intronisée le 17 juin à la présidence de l'Agam avant d'être élue, en septembre, vice-présidente de la FNAU. Cette titulaire d'un DESS de droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement du territoire, mère de deux enfants, ne cache pas son a pu la mettre en perspective en intégrant le enthousiasme: « on m'a fait un beau cadeau », avoue-t-elle dans un sourire. Un cadeau? Elle avait de solides arguments à faire valoir : avant d'embrasser la carrière politique, elle a développé ses compétences en-dehors de la cité phocéenne : « j'ai démarré dans un bureau d'études à Saint-Raphaël, avant d'intégrer un cabinet d'architectes aixois. Deux expériences qui m'ont permis d'appréhender la réalité de la conduite de projets d'équipement et d'aménagement ». Une réalité qu'elle abordera ensuite du côté de la maîtrise d'ouvrage publique: « lors d'un colloque, j'ai rencontré le directeur de l'urbanisme de la ville de Salon-de-Provence qui cherchait quelqu'un pour étoffer son service. Je n'envisageais pas d'être fonctionnaire et pourtant... j'y suis restée dix ans! D'abord comme responsable de l'urbanisme (au grade d'ingénieur territorial, NdIr) puis comme cheffe de cabinet du maire. C'était passionnant. Travailler dans une commune de 38 000 habitants à taille humaine vous forge une expérience irremplaçable : vous devez maîtriser des enjeux multiples, tenir compte des attentes parfois contradictoires des uns et des autres, gérer les pressions, apprendre la transversalité... ».

Nouvelle étape à l'aube du millénaire: « en 2001, j'ai accouché de mon deuxième enfant et j'ai été élue pour la première fois au conseil municipal de Marseille, après un premier mandat en mairie de secteur ». Difficile de mener de front ces nouvelles responsabilités tout en effec-

tuant quotidiennement les 50 kilomètres séparant Marseille de Salon. « Je suis d'abord passée à mi-temps avant de me mettre en disponibilité pour assumer complètement mon mandat à partir de 2003. J'ai commencé par la délégation aux espaces verts, une mission qui s'est élargie lors de la mandature suivante à la voirie, à la circulation et au stationnement », cette fois comme adjointe au maire. « La gestion de ces questions m'a donné une connaissance fine du territoire »

Cette relation de proximité, Laure-Agnès Caradec conseil d'administration de l'Agam aux côtés de son prédécesseur Claude Vallette. Avant de lui succéder au printemps dernier, et d'aussitôt imprimer sa marque. « Outre l'urbanisme, ma délégation comprend le projet métropolitain, enjeu essentiel pour l'avenir de Marseille et de son aire urbaine », commente-t-elle. À un an de la mise en orbite de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui regroupera six EPCI (93 communes), elle entend faire de l'Agam l'une des chevilles ouvrières de la construction du futur projet métropolitain, en partenariat avec la mission interministérielle pilotée par Laurent Théry. « On ne peut plus fonctionner sur les vieux schémas d'il y a trente ans. Il faut changer d'échelle et bâtir une intelligence collective. L'Agam doit apporter sa pierre à l'édifice comme elle l'a fait pour la rédaction du livre blanc des transports », conclut Laure-Agnès Caradec.

> William Allaire (Innovapresse / Marseille)

Les trois premiers ouvrages de la collection *Points FNAU* en librairie



LES MÉTAMORPHOSES DE L'AUTOROUTE URBAINE

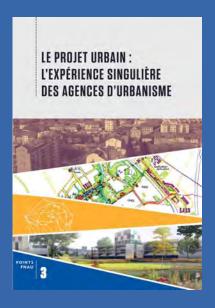
Longtemps synonymes de progrès, les portions urbaines des autoroutes sont devenues synonymes de congestion et de nuisances pour les deux millions de Français vivant à leur proximité immédiate. Elles suscitent désormais de plus en plus de réflexions quant à leur requalification. Cet ouvrage propose de revenir sur l'histoire de ces autoroutes urbaines, histoire de la ville automobile en voie de métamorphose et de montrer comment aujourd'hui de nombreux projets sont en cours pour adapter ces infrastructures aux besoins actuels des villes, tant en France qu'à l'étranger. 128 p.



Pour des espaces publics ordinaires de qualité

En marge des places remarquables et des grands projets d'aménagement urbain, les « espaces publics ordinaires » – rues, placettes, jardins, pistes cyclables, etc. – sont au cœur du renouveau des villes françaises. Ces espaces sont porteurs de divers enjeux parmi lesquels la cohésion du territoire, la qualité de la vie locale, la fluidité des échanges intercommunaux, la connexion aux réseaux de transports, l'optimisation spatiale des usages ou encore la valorisation du paysage.

Conçu comme un recueil de bonnes pratiques issues d'expériences menées par trois agences d'urbanisme, cet ouvrage décline en sept thématiques les conditions de réussite pour l'aménagement de ces espaces ordinaires, mais pas banals. 114 p.



LES AGENCES ET LE PROJET URBAIN

Les agences d'urbanisme travaillent à l'élaboration de projets urbains dans leur territoire. Mais leur posture a évolué dans le temps. Quel est leur rôle à ce jour dans les projets urbains ? Quelle est leur place parmi les autres acteurs de l'urbanisme (services des collectivités locales, bureaux d'études, cabinets d'architecture, de paysage, etc.) ? Quelles compétences et quelles postures adoptent-elles pour accompagner les transformations des territoires dans le processus de projet ?

Cette publication dresse un état des lieux de la question en s'appuyant sur des exemples concrets rassemblés par une trentaine d'agences d'urbanisme. 128 p.

Points FNAU est une nouvelle collection d'ouvrages sur l'urbanisme conçus par le réseau des agences d'urbanisme pour inventer, entre pistes de réflexion et exemples concrets, la ville de demain.